

HONORAIRES À LA CHARGE DU VENDEUR (sauf stipulations contraires prévues au mandat)

- Jusqu'à 50 000 euros, 4 000 euros TTC.
- de 50 001 à 200 000 euros, 12 000 euros TTC.
- de 200 001 à 500 000 euros, 6% TTC du prix de vente.
- de 500 001 à 1 000 000 euros, 5,5% TTC du prix de vente.
- de 1 000 001 à 2 000 000 euros, 5% TTC du prix de vente.
- au dessus de 2 000 000 euros, 4 % TTC du prix de vente.

**DANS LE CADRE D'UN MANDAT EXCLUSIF,
LES HONORAIRES SONT DE 4% TTC
(à l'exception des deux premières tranches)**

